

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°15

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (8) :

M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire AF. BOURAT
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
M. METAIS mandante a pour mandataire G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIER

OBJET : Avenant de transfert au marché M13-26 EU (lot n°6) relatif au transport et compostage des déchets verts à partir du quai de transit de Nonnes (service « Cadre de Vie » de la commune de Châtellerault et commune d'Availles-en-Châtellerault)

Dans le cadre du groupement de commandes pour la prestation de collecte, transport et traitement des déchets, la Ville de Châtellerault a contracté un contrat avec la Communauté de Communes de Val Vert du Clain pour le lot n°6 : Transport et compostage des déchets verts à partir du quai de transit de Nonnes.

Au 1er janvier 2017, la communauté de communes de Val Vert du Clain a intégré la Communauté Urbaine de Grand Poitiers suite à fusion. La raison sociale, et le RIB de cette communauté urbaine ont été modifiés.

Pour continuer la réalisation des prestations, un avenant de transfert concernant l'ensemble des marchés et contrats dont la Communauté Urbaine de Grand Poitiers est détentrice doit être signé:

- M13-26 EU Lot n°6: Transport et compostage des déchets verts à partir du quai de transit de Nonnes – Commune de Châtellerault et commune d'Availles en Châtellerault

VU l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales relatif au service public de collecte et traitement des déchets ;

Acquitté en PREFECTURE le: 31/05/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°15

page 2/2

VU la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Châtellerault de continuer la réalisation des prestations de mise à disposition de bennes, transport et compostage des déchets verts

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de signer l'avenant de transfert avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers pour les marchés précités;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes sur les comptes déjà associés aux marchés et contrats.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

11 JUN 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

